



Mai 2017

Flash-Info

N° 35

Sauvigny-les-Bois

BIBLIOTHÈQUE

Pour la 19ème édition du "PRINTEMPS DES POETES" ayant pour thème , " **L'AFRIQUE**" les élèves de CP et CE1 ont été accueillis dans la salle de la Mairie.



Pour l'occasion, Claire KOLER et ses quatre collègues de l'association "LIRE SOUS LES HALLES" sont venues lire des poèmes à nos petits écoliers.

Les enfants très intéressés ont largement participé à cette lecture.

Ils ont également fredonné quelques chants accompagnés à la guitare par Jean.

Un goûter leur a été offert par la Mairie.

Ensuite tout le monde s'est rendu à l'école où nous attendaient la Directrice ainsi que les élèves des autres classes pour une démonstration de djembé.

Rappelons que :

La bibliothèque est ouverte tous les vendredis de 14H à 16h au n°10 rue de la Cure.

Le passage du bibliobus (deux fois dans l'année) permet de renouveler notre stock prêté par la bibliothèque de la Nièvre.

De généreux donateurs alimentent notre fonds propre et nous les remercions chaleureusement.

Des livres peuvent être demandés à la bibliothèque de la Nièvre grâce à une navette.

En dehors des heures d'ouverture, toute demande peut être formulée, soit à la Mairie, soit par écrit déposée dans la boîte aux lettres 10 rue de la Cure.

Venez nous rejoindre, le prêt des livres est gratuit.

RECENSEMENT MILITAIRE

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du « parcours de citoyenneté » (la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère).

Tous les garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Se munir du livret de famille.

FLEURISSEMENT



Le mois de mai annonce le moment de penser à parer les jardins de toutes sortes de fleurs.

Cette année, la commission fleurissement a apporté quelques modifications en ce qui concerne le déroulement du concours "maisons fleuries".

La notation et le classement seront effectués par un jury d'une autre commune.

Si vous souhaitez participer, inscrivez-vous à l'aide du bulletin qui est distribué avec ce FLASH INFO, ou par e-mail mairie.sauvigny.les.bois@wanadoo.fr, ou par téléphone au 0386371023.

ÉLECTIONS 2017

Législatives (mandat de cinq ans): les élections législatives sont prévues les dimanches **11 et 18 juin 2017** : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Sénatoriales (mandat de 6 ans): c'est la date du dimanche **24 septembre 2017** qui a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales concernant les 170 sièges à pourvoir; notre département est concerné.

À noter: les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux.

TRAVAUX

* Le parcours de santé est terminé et l'inauguration a eu lieu le 30 avril en présence de Mme La Sénatrice Anne Émery-Dumas et M. Le Conseiller Départemental Daniel Barbier. Ce parcours de 2km est équipé de huit modules ; et trois appareils de fitness sont installés à l'Étang des Roses. Venez découvrir ce parcours santé dans un cadre magnifique et reposant.

* Les travaux de rénovation de la façade de la grange ont débuté depuis un mois environ et se termineront au mois de juin si le temps le permet.

* Le projet de construction de la salle d'activités périscolaires et bibliothèque prend forme. Une salle d'activités est nécessaire car les locaux de l'école ne permettent pas de pratiquer les activités périscolaires dans de bonnes conditions. L'activité sport se déroule dans la cour, et par mauvais temps, dans la salle de réunion à la mairie ce qui oblige les enfants à traverser la route ; il n'est pas possible de se rendre à la salle

des fêtes faute de temps. Cette salle de 150m² pour les activités périscolaires et de 50m² pour la bibliothèque, sera construite sur le terrain derrière le parking de l'école pour un coût de 480 000€HT. Les travaux débiteront bientôt pour une ouverture au printemps 2018.

ÉTANG des ROSES

Depuis l'ouverture de la pêche le 1^{er} avril, de nombreux pêcheurs ont apprécié l'Étang des Roses. Fritures et grosses prises ne sont pas légende (une carpe de 15kg a été prise le 25/4/2017 et remise à l'eau par un jeune pêcheur).

Tarif pour une journée : 3€ pour les Sauvignois et 5€ pour les extérieurs.

Le samedi 24 juin, la Fête de l'Étang aura lieu autour de cet agréable plan d'eau, organisée par l'Association de l'École. Le programme débutera le matin avec un concours de pêche pour les enfants, et l'après-midi les élèves, fréquentant les nouvelles activités périscolaires, présenteront le travail effectué durant toute l'année scolaire. Divers jeux pour les enfants animeront cette journée. En fin de soirée, un repas dansant vous sera proposé à la salle des fêtes, un feu d'artifice sera tiré à partir de 23h.

CARAVANE du SPORT

La Caravane du Sport 2017, encadrée par quatre animateurs confirmés, passera dans la commune cet été. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Le 19 avril, l'ADESS 58 a animé au stade, une journée sportive "Fais du sport - Bouge ton corps" pour les 10-18 ans pendant les vacances scolaires du Printemps afin de sensibiliser les jeunes aux bienfaits d'une pratique sportive, et a offert à chaque participant un podomètre. Le coût de cette activité est de 190€ pour la commune.

TOUR NIVERNAIS MORVAN

La 15 juin, pour la première fois le Tour Nivernais Morvan partira de la salle des fêtes à Sauvigny-les-Bois. Environ 90 coureurs prendront part à ce TNM pour une première étape Sauvigny-Arleuf ; c'est dire la difficulté de cette première journée puisqu'ils abordent le Morvan dès le début de cette course cycliste courue en quatre étapes.

Horaires de la journée :

Rassemblement et départ fictif salle des fêtes : caravane 12h50 course 13h20.

Départ réel face au stade : caravane 13h course 13h30.

La Turlurette : caravane 13h04 course 13h34.

Sauvigny (entrée) sprint : caravane 13h15 course 13h45.

ENVIRONNEMENT

La municipalité avise ses administrés qu'une loi interdit l'usage de pesticides pour le nettoyage des trottoirs depuis le 1^{er} janvier 2017. Une étude est en cours pour remédier au désagrément de pousses d'herbes sur les trottoirs.

Déchets verts

Tout brûlage de déchets y compris les déchets verts est interdit (voir articles L.2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), il peut être à l'origine de troubles générés par la fumée et les odeurs. Il nuit à la santé et peut être la cause d'incendie. Ayez donc le réflexe déchetterie ou compostage.

Un ramassage des tontes est effectué par les employés municipaux tous les lundis du 10 Avril 2017 au 27

Novembre 2017; à cet effet des sacs bio-dégradables sont en vente à la Mairie au tarif de 13€ les 25 sacs.

Haies ou arbustes en bordure du domaine public

Il est nécessaire de veiller à la taille ou à l'élagage de toute végétation plantée en bordure de voie publique ou privée afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite de domaine public et qu'elle ne touche pas les conducteurs aériens (EDF, éclairage public, Télécommunications). Cela peut être également une source de danger en masquant la visibilité, en cachant les panneaux de signalisation ou en gênant la circulation.

Pour la somme de 30€, une remorque est mise à votre disposition pour le ramassage de vos branchages, en appelant la Mairie au 0386371023; votre demande doit être faite plusieurs jours à l'avance et le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Poubelles

Des poubelles éventrées jonchent le sol dans certains quartiers de la commune. Il est rappelé que l'on peut se servir de contenants pour les sacs roses ou jaunes (ne pas se servir du bac destiné aux bio-déchets, le ramassage ne sera pas assuré).

Le SYCTOM vend des conteneurs : bac pour sacs roses : 140 litres = 48€, 240 litres = 50€, 360 litres = 90€ ; bac pour sacs jaunes : 120 litres = 30€, 240 litres = 48€.

Pour les bio-déchets il est recommandé d'utiliser le grand bac vert.

Nuisances sonores.

Le bruit est interdit toutefois, afin de vous permettre d'effectuer vos travaux de bricolage ou de jardinage bruyants, une tolérance existe aux horaires suivants :

* jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

* samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30,

* dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les aboiements des chiens, répétés ou continus, même la journée, sont considérés comme un trouble du voisinage.

Déchetteries

(sur présentation de votre Pass'Déchetterie)

Magny-Cours : tel : 03 86 21 27 40

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi: de 8h à 12h et de 14h à 17h de mai à septembre.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h d'octobre à avril.

Imphy : Tel : 03 86 90 39 51

Lundi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 16h50; mardi, mercredi et vendredi: de 10h à 11h50 et de 13h30 à 16h50; samedi : de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

(12 passages par an et par foyer, au delà accès refusé)

Aucun dépôt n'est autorisé sur la voie publique, quelle que soit sa nature; la somme de 150€ pour coût de frais de nettoyage sera facturée à tout contrevenant.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2017

* M. le Maire présente le projet définitif de la salle d'activités périscolaires dont le coût d'objectif s'élève à 480 000€ H.T.. Le Conseil Municipal approuve ce projet et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions

auprès des différents organismes et à signer tout acte ou document relatif à cette opération. Plan de financement: coût prévisionnel des travaux: 480 000€ HT. ;

subventions : DETR 2017 = 240 000€ ; Réserve parlementaire= 10 000€ ; PETR = 50 000€ ; Dotation Cantonale d'Équipement = 13 603€. fonds propres : 166 397€.

* M. le Maire expose au conseil la nécessité de la mise aux normes handicapées de la salle des fêtes, notamment le WC handicapé et la scène. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Le Conseil Municipal, approuve le projet et décide sa réalisation pour un montant prévisionnel des travaux à 3 000€ H.T..

* Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Loire et Allier.

* À compter du 01/04/2017, le Conseil Municipal fixe le prix du repas à la cantine scolaire à 3€ pour les enfants sauvignoises, 3,35€ pour les enfants extérieurs, 3,75€ pour les adultes (enseignants, personnel communal et personnes extérieures) ; et le prix de la séance de garderie à 1,20€ pour les enfants sauvignoises et à 1,65€ pour les enfants extérieurs.

* Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100€ au Club de Canoë Kayak d'Imphy pour participer à l'achat de matériel pour créer une animation de kayak obstacles, et 100€ à l'Association Prévention Routière.

* Le logement situé 31 route de l'Étang est libre depuis le 15 décembre 2016. Ce logement sera loué au 1er mars 2017 pour un loyer mensuel de 370€, payable d'avance en mairie et pour la première fois, le 1er jour de la location ; le prix fixé sera révisé tous les ans, selon la variation de l'indice de référence des loyers (I.R.L.) publié par l'INSEE, un état des lieux sera dressé, et un dépôt de garantie de 370€ sera demandé.

* La municipalité déplore le dépôt quasi récurrent des sacs d'ordures ménagères dans les endroits publics non prévus à cet effet. Monsieur le Maire rappelle que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit est interdit. Pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement. Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour la collectivité. Aussi, le Conseil décide de mettre ce coût fixé à 150€ à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

* Questions diverses

- M. le Maire explique qu'une procédure d'expulsion des locataires va être mise en œuvre suite au non-paiement des loyers d'un logement communal.

- M. le Maire informe que les travaux de l'étang de Chevenon ont débuté.

- M. le Maire informe qu'une étude a été faite concernant la couverture de téléphonie mobile sur Sauvigny-les-Bois qui apparaît très médiocre dans le Bourg de Sauvigny.

- M. le Maire informe de la baisse de la fréquentation de la déchetterie d'Imphy. La limitation à 12 passages par an a été bénéfique.

- Suite à la commission de la gestion de la fourrière

départementale du 14 décembre dernier à laquelle le Maire a assisté, il informe le conseil que la fourrière est en déficit.

-Le Maire donne lecture au conseil de la note de l'AMF concernant l'élagage des plantations en bordure de voie ou de chemin. Elle précise les moyens d'actions à mettre en œuvre tels que les amendes et la procédure d'exécution d'office.

-Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 2 février qui a eu lieu en Préfecture au cours de laquelle a été présentée une synthèse du rapport de l'étude ANTEA GROUP sur le site HARSCO de Sauvigny-les-Bois. Il en résulte qu'il n'y a pas de dégradation entre 2007 et maintenant, par contre de l'arsenic et du plomb ont été trouvés dans deux endroits. M. Pascal MOREL, qui a assisté à cette réunion informe que le nombre de camions sera limité ainsi que le stockage et la production. Les camions seront systématiquement bâchés.

-M. le Maire porte à la connaissance du conseil les deux rencontres qui ont eu lieu pour s'informer du fonctionnement de Nevers Agglomération.

Mme CORDELIER, 1ère Adjointe a assisté à la première rencontre avec Nevers Agglomération et les Maires de la CCLA. Ils ont présenté chacun leurs projets et leur fonctionnement notamment sur l'eau, l'assainissement, la fiscalité, les ordures ménagères, et les transports.

M. le Maire lui a assisté à une rencontre avec la commune de Parigny-les-Vaux. Cette commune vient de rentrer à l'Agglomération et semble être satisfaite de son adhésion. Deux réunions seront organisées d'ici le mois de juin avec la CCLA à ce sujet.

Séance du 20 avril 2017

* Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, déclare que le compte de gestion (budget commune) dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, lequel peut se résumer ainsi :

section fonctionnement : excédent = 409 617,46€,
section investissements : excédent = 110 639,57€.

* Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 50 000€ en section de fonctionnement et d'affecter la somme de 359 617,46€ en section d'investissement pour financer les projets.

* Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2017, soit: taxe d'habitation : 27.94 %, taxe foncière (bâti) : 16.62 %, taxe foncière (non bâti) : 45.17 %.

* Le budget communal 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 1 357 509€, et en section d'investissement à 631 779,95€.

* Par délibération en date du 29 mars 2005, il a été décidé l'attribution d'indemnités aux agents communaux. Le Conseil Municipal décide que les crédits budgétaires, pour le régime indemnitaire en 2017 sont fixés à 27 600€.

* Le Conseil Municipal accorde une prime "bon de vêtements" de 85€ (cinq agents concernés).

* Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les

budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 déclare que le compte de gestion (budget assainissement) dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, lequel peut se résumer ainsi :

section fonctionnement : déficit = 5 504,77€,
section investissements : excédent = 65 541,58€.

* Le budget du service assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 109 966,75€ et en section d'investissement à 149 264,33€.

* Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le montant de la redevance d'assainissement pour 2017, soit 1,05€.

* Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le montant de la participation pour raccordement collectif, soit 1 100€.

* Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, déclare que le compte de gestion (budget « Lotissement Les Hauts du Bourg ») dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve de sa part lequel peut se résumer ainsi :

176 059,11€ en section de fonctionnement,
-224 952,71€ en section d'investissement.

* La redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2017 est de 1792€ par France Telecom, 200€ par ERDF et de 585€ par GRDF.

* Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2017 à Mme le Receveur Municipal pour ses prestations de conseil.

* Monsieur le Maire explique au Conseil que l'indice brut terminal de la Fonction publique ayant été modifié, et que la valeur du point d'indice de la fonction publique ayant augmenté de 0,6 % au 1er février 2017, il s'avère nécessaire de modifier la délibération du 29 mars 2014. Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et pour l'exercice effectif des fonctions de 1er Adjoint au taux de 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et pour l'exercice effectif des fonctions des 2ème, 3ème et 4ème Adjoints le taux de 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

* L'entreprise EUROSIT demande à utiliser l'Étang des Roses une journée dans l'année pour organiser une journée "pêche", un concours de pêche et également, que les employés soient autorisés annuellement à pêcher. Le Conseil Municipal décide d'autoriser cette entreprise à utiliser l'Étang des Roses pour un montant de 400,00€ du 1er avril au 30 novembre.

* Suite à la demande d'un habitant, du Cholet, le lieu-dit Le Cholet sera nommé « Rue du Cholet » et les habitations numérotées.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal refuse d'accorder une subvention au Secours Populaire Français et à L'Association Française des Sclérosés en Plaques.

- La Municipalité a reçu les remerciements de la Prévention Routière pour le versement de la subvention qui lui a été versée.

- M. le Maire informe le Conseil de la revalorisation de l'indemnité versée chaque mois par La Poste pour l'Agence Postale.

- M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion a été organisée à la Préfecture concernant le projet d'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une installation de traitement et démétallisation de laitiers d'aciérie par la Société Harsco Metals et Minerals.

- M. le Maire demande au Conseil si il souhaite une prise de contact avec la Communauté de Communes Sud Nivernais. Après discussion, il est décidé de rencontrer M. Le Président.

- Mmes Morlevat et Tardivat signalent que des sacs poubelles sont éventrés les jeudis matin, Route du Lavoir. M. le Maire signale également le dépôt de sacs d'ordures vers les containers à verre vers le parking Intermarché ; une solution sera étudiée pour résoudre ces problèmes.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les inscriptions à l'école l'Orée du Bois auront lieu les jeudis du mois de mai.

Prendre rendez-vous par téléphone au :

03 86 37 18 30

Prévoir livret de famille et carnet de vaccinations de l'enfant.

LOTISSEMENT « Les Hauts du Bourg »

Des lots restent à vendre au prix de
48€ le m² TTC.

s'adresser en mairie (tel : 03 86 37 10 23)

DIVERS

Mairie

Place de Neuhäusel
58160 SAUVIGNY LES BOIS
Tél : 03 86 37 10 23
Tél permanence : 06 30 05 62 21
Fax : 03 86 37 13 55

Email : mairie.sauvigny.les.bois@wanadoo.fr

Site internet : www.sauvigny-les-bois.fr

horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Agence Postale Communale :

Place de Neuhäusel
58160 Sauvigny-les-Bois
Tel : 03 86 23 17 71

Heures d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 9h30 à 11h30